

Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2020/C 49/10)



Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par la Belgique

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces ⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 ⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays d'émission: Belgique

Sujet de commémoration: 2020, Année internationale de la santé des végétaux

Description du dessin: La partie interne de la pièce porte le logo officiel de 2020, Année internationale de la santé des végétaux, qui représente des feuilles, et le texte «*International year of plant health*». Les feuilles symbolisent des végétaux en bonne santé, source de l'oxygène que nous respirons, des aliments que nous mangeons et de toute la vie sur Terre. Cette image positive de feuilles protégées des maladies et des parasites mortels forme un cercle, qui représente le monde, soulignant que la santé et la protection des végétaux constituent un enjeu mondial. La santé des plantes est la clé pour éradiquer la faim, réduire la pauvreté, protéger l'environnement et stimuler le développement économique.

Étant donné que la Monnaie royale néerlandaise frappera les pièces, la marque d'atelier d'Utrecht, un caducée de Mercure, figure du côté droit. La marque d'atelier de la directrice de la Monnaie belge, les armoiries de la commune de Herzele, figure à gauche. Le code pays «BE» et le millésime «2020» se trouvent en bas.

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission: 755 000 pièces

Date d'émission: Février 2020

⁽¹⁾ Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil Affaires économiques et financières du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).